

Le Livre des Actes

Leçons pour la vie

“Je suis citoyen” (22.27–28)

David Roper

Les yeux brûlants, elle disait : “J’étais très, très en colère !” Christina Bunea, une étudiante roumaine en droit, parlait d’un article dans le magazine “Self” sur les enfants de la rue à Bucarest. “Nous ne sommes pas tous malades, sans domicile fixe et sans espoir en Roumanie” insistait-elle, “pourquoi quelqu’un ne parle-t-il pas des bonnes choses dans notre pays¹ ?” Elle parlait de la beauté de la Roumanie, de son histoire pittoresque, de son potentiel pour l’avenir. Tout en admettant franchement les problèmes de la Roumanie — chaque nation présente ses problèmes propres — elle était franchement fière d’être roumaine.

Je suis toujours content de voir des gens qui sont fiers d’être citoyens de leur pays. La citoyenneté est un don précieux, souvent pris à la légère. Dans cette leçon nous parlerons justement de citoyenneté, de ses droits et de ses responsabilités².

Dans le livre des Actes, Paul a insisté sur ses droits de citoyen romain. Après que lui et Silas avaient été injustement emprisonnés à Philippes, il dit à ceux qui étaient venus les libérer : “Après nous avoir fait battre publiquement et sans jugement, nous qui sommes Romains, ils nous ont jetés en prison, et maintenant ils nous mettraient dehors secrètement ? Non pas ! Qu’ils viennent eux-mêmes nous libérer” (16.37).

Les lecteurs rapportèrent ces paroles aux préteurs, qui furent dans la crainte en apprenant qu’ils étaient Romains. Ils vinrent les apaiser et les libérèrent, en les priant de quitter la ville³ (16.38–39).

Lorsqu’un tribun à Jérusalem “ordonna de faire entrer Paul dans la forteresse et de lui donner la question par le fouet” (22.24a, b), Paul évite le fouet avec la simple question : “Vous est-il permis de flageller un citoyen romain qui n’est pas même condamné ?” (22.25b). Quand le tribun entend la revendication de Paul, il est d’abord quelque peu sceptique :

Le tribun vint donc et lui dit : Dis-moi, es-tu Romain ? Oui, répondit-il. Le tribun reprit : Moi, c’est avec beaucoup d’argent que j’ai acquis ce droit de citoyen. Et moi, dit Paul, je l’ai de naissance⁴ (22.27–28)

Cependant, une fois établie la citoyenneté de Paul, le tribun ne pouvait pas le délier plus vite. “Le tribun fut dans la crainte, en sachant que Paul était Romain, et qu’il l’avait fait lier” (22.29b).

Lorsque le gouverneur Festus suggéra que Paul serait envoyé à Jérusalem pour y être jugé (un voyage dangereux pour la santé de l’apôtre !), Paul devança les choses en disant : “J’en appelle à César⁵” (25.11c).

Ces histoires nous racontent les privilèges de

¹Christina Bunea, entretien du 30 juillet 1994, à Brasov, Roumanie. ²Tous les mots du Nouveau Testament liés à l’idée de “citoyen” ou de “citoyenneté” sont dérivés du mot grec *polis* (cité). ³Voir les notes sur Actes 16.35–40 dans l’article “Changer de vie-avec l’aide de Dieu”. ⁴Voir les notes sur Actes 22.24–29 dans l’article “Comment faire une apologie”. ⁵Voir les notes sur Actes 25.10–12 dans l’article “Répétition-ou rappel?”.

la citoyenneté et du droit du chrétien. Examinées dans le contexte de la vie de Paul en tant qu'apôtre, elles nous aident également à comprendre quand il faut insister sur ses droits, et quand il ne faut pas y insister. Dans notre étude, nous voudrions également faire quelques suggestions concernant les responsabilités du citoyen.

LES DROITS DU CITOYEN

La citoyenneté romaine était très estimée à l'époque du Nouveau Testament. Ceci est évident du fait que le tribun romain l'avait payée avec "beaucoup d'argent" (22.28a). Un citoyen romain avait des droits dont tout le monde ne jouissait pas. La citoyenneté de Paul...

...le servait non seulement dans une ville, mais partout dans le monde [romain] ; elle lui procurait partout de grandes immunités, de précieux droits. Nous ne savons pas ce qu'étaient précisément tous ces droits, mais nous savons que (...) chaque citoyen romain était exempt de tout châtement honteux tel que le bâton ou le fouet, et [surtout] la crucifixion. Chaque citoyen avait également le droit, à certaines conditions, d'en appeler à César⁶.

Plusieurs des droits du Romain étaient liés au système juridique, y compris le droit à un procès, le droit de connaître les charges contre soi, et le droit de confronter ses accusateurs (25.16), en plus du droit d'en appeler à Rome si l'on se considérait l'objet d'un traitement injuste (25.10–12). Nous prenons parfois ces droits à la légère aujourd'hui, mais aux jours de Paul, de tels droits étaient précieux⁷. J. W. McGarvey écrit : "Nous devons admirer la grandeur d'une loi qui, dans une province perdue et à l'intérieur des murs d'une prison, pouvait jeter ainsi à terre l'instrument de torture déjà levé, par la simple déclaration : 'Je suis un citoyen romain⁸.'" Au sujet de l'effet puissant des paroles de Paul : "J'en appelle à César [*Caesarem appello*]", R. B. Rackham observe : "Par ces deux mots (...) Paul réussit à se délivrer complètement du pouvoir des Juifs⁹."

Un aspect de cette question reste cependant énigmatique : de toute évidence, Paul insiste parfois sur ses droits (voir dans Actes 16, 22, et 25), et parfois pas (ce qui est moins évident dans les textes).

Considérez une des déclarations de Paul concernant l'abus dont il a été victime. Après avoir parlé de "coups" en général, il donne deux exemples : "Cinq fois j'ai reçu des Juifs quarante coups moins un, trois fois j'ai été battu de verges" (2 Co 11.23–25). Donner la question par les verges était un châtement romain. En Actes 16.22–23, nous avons vu que les autorités de Philippes ont battu Paul par ce moyen. Mais Luc n'inscrit pas les deux autres occasions auxquelles Paul fait allusion.

Dans notre étude du récit de l'abus de Paul en Actes 16, nous avons posé la question de savoir pourquoi Paul et Silas n'ont pas informé les magistrats de Philippes de leur citoyenneté romaine, afin d'échapper au mauvais traitement. La seule suggestion que nous pouvions donner était qu'il est "possible qu'ils aient tenté de le faire mais qu'on ne les entendit pas, la situation étant très confuse¹⁰." Ceci a pu se produire à une occasion, mais trois ? Cela me semble peu vraisemblable. Nous devons considérer la possibilité que Paul, pour des raisons inexplicables, n'ait pas toujours insisté sur ses droits de citoyen romain.

Si tel est le cas, cela s'accorde bien avec l'enseignement de Paul dans ses épîtres. Il enseignait que *le chrétien devrait être prêt à renoncer à ses droits, si cela pouvait avancer la cause du Christ*. Notez par exemple ses paroles en 1 Corinthiens : au chapitre 6 il somme les Corinthiens à renoncer à leur droit légal de traduire un frère en justice, en raison de l'effet néfaste qu'aurait une telle action sur l'influence de l'Eglise. "Pourquoi ne vous laissez-vous pas plutôt dépouiller ?" écrit-il (v. 7b), "pourquoi ne supportez-vous pas plutôt l'injustice (FC) ?" Au chapitre 8 il appuie sa disposition à renoncer au droit de manger de la viande, si manger de la viande fait tomber son frère¹¹ (v.

⁶G.H. Trever, "Citizenship", INTERNATIONAL STANDARD BIBLE ENCYCLOPEDIA, ed. James Orr (Grand Rapids, Mich. : Wm. B. Eerdmans Publishing Co., 1960), 1 : 661. ⁷Aujourd'hui, dans certaines régions du monde, des hommes risquent leur vie pour obtenir ces droits pour tous. ⁸J. W. McGarvey, NEW COMMENTARY ON ACTS OF APOSTLES, vol. 2 (Delight, Ark. : Gospel Light Publishing Co., n.d.), 221–222. ⁹R. B. Rackham, THE ACTS OF THE APOSTLES (Grand Rapids, Mich. : Baker Book House, 1964), 452. ¹⁰Voir l'article "Changer de vie - avec l'aide de Dieu". Il est également possible que les magistrats ne les aient pas crus. Mais, 16.38 semble indiquer que ces magistrats n'avaient pas compris auparavant que Paul et Silas étaient citoyens romains. ¹¹Les chapitres 8 à 10 d'1 Corinthiens examinent la question de la viande sacrifiée aux idoles. Souvent la seule viande qu'on pouvait acheter au marché avait été offerte à une idole. Ceci créait un problème pour les nouveaux chrétiens qui avaient été des idolâtres, car ils n'arrivaient pas à oublier la source de la viande qu'ils mangeaient.

13). Au chapitre 9 il dit que pour le bien de l’Eglise, il a renoncé à son droit de recevoir d’elle un salaire (vs. 1–23).

Si parfois Paul renonçait à ses droits de citoyen romain, pour quelles raisons l’a-t-il fait ? Elargissons un peu la question : Pourquoi n’a-t-il pas toujours insisté sur ses droits ? Lorsque nous avons étudié les histoires dans lesquelles Paul a insisté sur son droit, j’ai suggéré qu’il l’a fait non pour des raisons personnelles, mais pour avancer la cause de Christ. Au sujet de l’incident en Actes 16, j’ai observé :

Paul n’a pas, à cette occasion, profité de son statut de citoyen romain pour adopter une attitude méprisante envers les fonctionnaires de la ville (Rm 12.17, 19). Il voulait seulement que les choses soient claires et aider ainsi les chrétiens qui resteraient dans la ville. Ces derniers devaient faire face à des difficultés (Ph 1.28–30) et Paul ne voulait pas ajouter à celles-ci l’embarras d’avoir à expliquer pourquoi l’apôtre avait été arrêté, battu et jeté en prison, puis avait subitement quitté la ville sans avoir enlevé la suspicion à son encontre¹².

Lorsque nous avons vu comment Paul a évité d’être fouetté, j’ai appuyé un point similaire :

En Actes 21 Paul annonce sa citoyenneté parce que sa mort aurait nui à la cause de Christ au lieu de l’aider. Paul n’était pas masochiste, il n’avait aucun complexe de martyr. Il était prêt à mourir si c’était la volonté du Seigneur (Ac 21.13 ; Ph 1.21, 23), mais il ne voulait pas perdre sa vie sans raison.

En plus, lorsque nous regardions l’appel de Paul à César, j’ai démontré que Paul utilisait son droit comme moyen d’échapper à la mort aux mains du sanhédrin et aussi comme moyen d’arriver enfin à Rome (23.11). J’ai suggéré également la présence de “la main providentielle de Dieu” dans l’appel de Paul, et j’ai démontré plusieurs contributions possibles de cette action au dessein de Dieu¹³.

Au risque de trop simplifier une question

vraiment complexe, je voudrais suggérer que Paul insistait sur ses droits de citoyen romain lorsque cela profitait à l’avancement de la cause du Seigneur, et qu’il n’y insistait pas lorsqu’il s’agissait simplement de ses opinions ou son confort personnels.

Gardant à l’esprit l’attitude de Paul sur les droits, je suggère donc ces quelques principes pour chacun d’entre nous :

1) Soyez reconnaissant pour tous les droits que vous avez. Certains droits sont “naturels”, ou “humains”. Parmi ceux-ci, la “Déclaration d’Indépendance” américaine identifie les droits fondamentaux comme : “la vie, la liberté, et la recherche du bonheur¹⁴”. D’autres droits sont garantis par l’état. La “Déclaration des droits¹⁵” américaine en fait la liste : liberté d’opinion, de religion, de presse, de réunion¹⁶. Un autre droit garanti par la “Déclaration des droits” est celui d’un jugement “rapide et public” par jury¹⁷. D’autres nations, y compris l’Angleterre et la France, ont aussi leur “Déclaration des droits”. Dans le cas où votre pays ne garantit pas les mêmes droits, soyez tout de même reconnaissants pour les droits que vous avez¹⁸.

2) L’exemple de Paul enseigne qu’un chrétien peut bibliquement profiter de ses droits de citoyen, surtout lorsque cela constitue une contribution à l’avancement du royaume¹⁹.

3) Dans la vie, la chose la plus importante n’est pas de recevoir ce qui nous revient. Dans le monde entier, des gens en colère menacent du poing et hurlent : “Je veux ce qui est à moi. Je connais mes droits, et j’insiste qu’on les reconnaisse, pour que ma vie soit meilleure !” Ce dont le monde a besoin, c’est de citoyens qui disent : “Je connais mes droits, mais je suis prêt à faire des sacrifices pour le bien de ma nation, afin qu’elle soit fortifiée.” Le monde a surtout besoin de chrétiens prêts à renoncer à leurs droits, afin de fortifier leurs familles, l’Eglise, et la société dans laquelle ils vivent !

¹² Voir l’article “Changer de vie -avec l’aide de Dieu”. ¹³ Voir l’article “Répétition-ou rappel?”. ¹⁴ Il est à noter que ce n’est pas le droit au *bonheur* qui est garanti, mais celui de la *recherche* de ce bonheur. ¹⁵ La “Déclaration des droits” est constituée des 8 premiers amendements à la constitution américaine. ¹⁶ Parfois appelées “les quatre libertés”. ¹⁷ Ce droit est identifié dans le 6e amendement. La terminologie ressemble à celle des droits mentionnés dans notre leçon sur les citoyens romains : le droit d’être “informé de la nature et de la cause de l’accusation”, le droit “d’être confronté aux témoins de la partie adverse”, etc. ¹⁸ Le but ici n’est pas de créer du mécontentement en raison de droits dont on ne dispose pas, mais plutôt de créer une appréciation pour les droits déjà obtenus. ¹⁹ Voici matière à réflexion : Paul connaissait la loi, il connaissait ses droits. Une connaissance fondamentale de la loi peut s’avérer utile aux chrétiens.

LES RESPONSABILITES DU CITOYEN

Renfermée dans le principe des droits du citoyen est la déduction logique et inexorable que le citoyen est également chargé de certaines responsabilités. Celui qui ne veut pas de responsabilités ne devrait pas insister sur ses droits.

Par exemple, les citoyens ont des responsabilités envers leur gouvernement :

On pourrait résumer notre responsabilité envers le gouvernement par trois mots : *payer, prier, obéir*. 1) Nous devons *payer* nos impôts. Jésus était clair sur ce sujet en Matthieu 22.17-21, Paul le souligne également en Romains 13.6-7. 2) Nous devons *prier* pour tous ceux qui occupent des postes de responsabilité au gouvernement (1 Tm 2.1-2). 3) Nous devons *obéir* aux lois du pays²⁰. Pierre ajoute : "A cause du Seigneur, soyez soumis à toute institution humaine, soit au roi comme souverain, soit aux gouverneurs, (...) car c'est la volonté de Dieu"²¹ (1 P 2.13-15).

Autrement dit, notre première responsabilité de citoyens est d'être de *bons* citoyens. Lorsqu'il écrit au sujet des gouvernements civils, Paul dit : "Veux-tu ne pas craindre l'autorité ? Fais le bien, et tu auras son approbation" (Rm 13.3). Pierre écrit :

A cause du Seigneur, soyez soumis à toute institution humaine, soit au roi comme souverain, soit aux gouverneurs comme envoyés par lui pour punir ceux qui font le mal et louer ceux qui font le bien ; car c'est la volonté de Dieu qu'en faisant le bien vous réduisiez au silence l'ignorance des insensés (1 P 2.13-15).

Devant le sanhédrin, Paul dit : "Frères, c'est en toute bonne conscience que je me suis conduit devant Dieu jusqu'à ce jour" (Ac 23.1). Il dit littéralement qu'il s'est conduit *en citoyen* devant Dieu "en toute bonne conscience"²². Qu'il s'agisse de sa citoyenneté romaine, de celle de sa ville de Tarse (21.39), ou de celle de la nation juive, Paul plaide innocent des crimes religieux ou civils.

L'accomplissement de la volonté de Dieu dans la vie des chrétiens contribue souvent directement à la force d'une nation : travailler pour gagner sa vie (2 Th 3.10), prendre soin des

siens (1 Tm 5.8), respecter les droits des autres (1 Co 13.5), construire des foyers solides (Ep 5.22-6.4), vivre paisiblement (Rm 12.18), etc. La plus grande contribution que puisse faire un chrétien à sa nation est de vivre de manière juste (Pr 14.34).

Partout dans le livre des Actes, les chrétiens sont décrits comme des gens qui ne déclenchent pas d'émeute, qui ne fomentent pas d'insurrection, qui ne se révoltent pas. D'autres personnes ont fait ces choses, pour ensuite en blâmer les chrétiens. Les chrétiens, eux, continuaient à craindre Dieu et à obéir aux lois du pays. Luc voulait montrer qu'un bon chrétien était aussi un bon citoyen.

CONCLUSION

J'espère que vous pouvez dire aujourd'hui : "Je suis heureux d'être citoyen de mon pays." J'espère aussi que vous le montrez, en vous comportant en aussi bon citoyen que possible.

Aussi importante que puisse être la citoyenneté terrestre, il nous faut comprendre que la citoyenneté céleste est infiniment plus importante²³ ! Aux Philippiens fiers d'être citoyens d'une colonie romaine, Paul dit : "notre cité est dans les cieux ; de là nous attendons comme Sauveur le Seigneur Jésus-Christ" (Ph 3.20). Il dit aux chrétiens d'Ephèse : "Vous êtes concitoyens avec les saints" (Ep 2.19b). Bien que nous ne soyons que des "*étrangers et résidents temporaires* sur la terre" (Hé 11.13), nos "noms sont inscrits dans les cieux" (Lc 10.20c ; voir aussi Hé 12.23 ; Ap 13.8 ; 20.12, 15 ; 21.27).

Je n'aurais pas le temps de faire la liste de tous nos droits en tant que citoyens du royaume céleste. Nous avons le droit d'appeler Dieu notre Père (Mt 6.9), celui de saisir les promesses de Dieu (Hé 8.6 ; 2 P 1.4), celui de chérir les bienfaits de Dieu (Ep 1.3). En tant que citoyens, nous voyageons vers "une patrie meilleure, c'est-à-dire céleste" (Hé 11.16a ; voir aussi Hé 13.14).

Liées à nos droits sont nos responsabilités. Lorsque Paul disait aux Philippiens que leur cité est "dans les cieux", il leur lançait en même temps ce défi : "Conduisez-vous d'une manière

²⁰ On doit faire une exception lorsque les lois du pays sont en contradiction avec les lois de Dieu (Ac 5.29). ²¹ Voir l'article "Quand l'homme dit non et que Dieu dit oui". ²² Le mot grec traduit "conduit" vient du mot *polis*. Voir les notes sur Actes 23.1 dans l'article "Rejeté à Jérusalem!". ²³ Pour ceux qui ne jouissent pas de beaucoup de droits naturels et politiques sur la terre, ce point est d'autant plus important.

digne de l'Évangile du Christ" (Ph 1.27a). Il disait littéralement : "Menez une vie (...) en vrais citoyens de son Royaume²⁴" (Bible du Semeur). Vivre en citoyens du royaume du Seigneur, c'est examiner la Parole de Dieu (Ac 17.11), consoler les affligés (2 Co 1.3-4), se rassembler avec les saints (Hé 10.25), et combattre le mal (1 Tm 6.12).

En matière de citoyenneté terrestre, on n'a peut-être pas de choix, mais on a bien le choix en ce qui concerne sa citoyenneté céleste. Chacun doit décider s'il est prêt ou non à accepter les responsabilités de la citoyenneté céleste. Celui qui n'est pas citoyen du royaume céleste²⁵ doit "naître de nouveau" (Jn 3.3) en étant immergé dans l'eau, selon ce que dit la Parole de Dieu inspirée par l'Esprit (Ac 2.38). Jésus a dit : "Si un homme ne naît de nouveau il ne peut voir le royaume de Dieu" (Jn 3.5).

Je me permets de vous dire, à vous qui êtes déjà citoyen du royaume du Christ : "[Cherche] les choses d'en haut, où le Christ est assis à la droite de Dieu. [Pense] à ce qui est en haut, et non à ce qui est sur la terre" (Col 3.1-2b). Par contre, si vous n'êtes plus un *bon* citoyen du royaume,

"souviens-toi (...) d'où tu es tombé, repens-toi et pratique tes premières œuvres" (Ap 2.5 ; voir aussi Ac 8.22) !

Je veux qu'on soit des concitoyens, et qu'on se voie un jour au ciel ! ◆

UN MOT DE L'AUTEUR

Cette série sur le livre des Actes, qui devait comprendre quatre numéros, a fini par en faire onze. Si j'avais à la refaire, je ferais les choses autrement. Toutefois je prie que, même avec ses imperfections, la série ait pu bénir votre vie. J'espère que ces leçons vous ont aidé à comprendre et à apprécier les premiers temps de l'Église. Plus important, j'espère que la série vous a inspiré à faire un peu d'histoire vous-même.

Que Dieu soit avec vous dans chaque aspect de votre vie, pendant que vous écrivez votre propre chapitre dans la suite des "Actes" des serviteurs de Dieu.

David Roper,
Éditeur associé, VpA

²⁴"Menez une vie" est traduit du mot grec dérivé du mot *polis*. ²⁵Être membre du royaume céleste, c'est être membre de l'Église. Voir l'article "L'Établissement du Royaume - de l'Église".